



Ministère délégué en charge des Personnes handicapées
et de la Lutte contre l'exclusion

La Ministre déléguée

Paris, le 13 MAR. 2013

Nos réf. :

Mesdames, Messieurs,

Le gouvernement est engagé dans une vaste démarche de modernisation de l'action publique, qui va mobiliser de nombreux départements ministériels dès cette année. Dans le champ des politiques sociales, plusieurs politiques publiques ou mesures plus ciblées les déclinant devront être évaluées en vue d'établir un programme ministériel de modernisation et de simplification.

Parmi les sujets à évaluer en 2013, le Gouvernement a décidé de retenir « *la gouvernance territoriale des politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion* ». En effet, les travaux préparatoires de la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ont montré que la multiplicité des acteurs intervenant sur ce champ et l'enchevêtrement de leurs compétences respectives peuvent conduire à un manque de lisibilité et comportent des risques de non accès aux droits pour les personnes en situation d'exclusion.

C'est la raison pour laquelle le plan pluriannuel annoncé lors du Comité interministériel de lutte contre l'exclusion du 21 janvier dernier prévoit une évaluation d'ensemble des dispositifs d'accompagnement social, en vue d'étayer leur mise en cohérence et leur articulation la plus pertinente. Ce travail se fera en lien direct avec les collectivités territoriales, de façon à envisager un certain nombre d'évolutions dans la gouvernance territoriale de l'action sociale

Il importe donc de lancer une démarche de diagnostic approfondi visant à identifier les compétences, les pratiques et les difficultés des différents acteurs et de recenser les mécanismes existants de coordination tant dans l'élaboration de stratégies territoriales de lutte contre la pauvreté que de prise en charge des personnes concernées. C'est sur la base de ce diagnostic, qui permettra notamment d'identifier les freins à une meilleure articulation des parties prenantes, que seront conduites des expérimentations visant à améliorer la gouvernance locale des politiques de lutte contre l'exclusion.

Dans ce contexte, j'ai sollicité le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique qui va soutenir l'ensemble de cette évaluation afin notamment de formaliser un cadre méthodologique et accompagner les territoires pour mener des expérimentations.

Afin d'assurer le suivi des travaux de cette mission mais aussi pour élaborer les contours du plan d'action qui en découlera, j'ai souhaité installer rapidement un comité de pilotage, en complément de la coordination assurée par Madame Sabine FOURCADE, directrice générale de la cohésion sociale.

Dans le souci d'une approche globale de cette évaluation et conformément aux principes de la Modernisation de l'action publique, ce comité de pilotage rassemblera des représentants de l'ensemble des acteurs concernés par la gouvernance des politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion : administrations centrales, caisses et opérateurs, services déconcentrés, collectivités locales, associations, représentants des usagers.

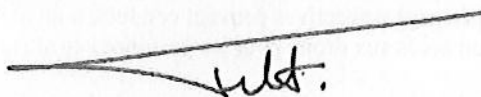
La réunion d'installation de ce comité de pilotage, que je présiderai, se tiendra :

**Le jeudi 21 mars 2013
de 10h à 12h
20, avenue de Ségur, 75007 Paris (Salon Bleu)**

Elle sera consacrée à la présentation de la démarche (principes, périmètre, organisation, calendrier), de son articulation avec les expérimentations prévues par le plan interministériel contre la pauvreté et pour l'inclusion et avec la mission confiée à M. François Chérèque, ainsi qu'à une première discussion autour de la méthodologie envisagée pour la phase de diagnostic.

Vous voudrez bien confirmer votre présence ou celle de vos représentants à Mme Caroline Bachschmidt (caroline.bachschmidt@social.gouv.fr) et à M. Cyril Duwoye (cyril.duwoye@social.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Marie-Arlette CARLOTTI

Composition du comité de pilotage

• *Administrations centrales :*

- Monsieur le directeur général des collectivités locales (DGCL),
- Madame la directrice générale de la cohésion sociale (DGCS),
- Madame la déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP),
- Monsieur le directeur général de l'offre de soin (DGOS),
- Monsieur le directeur général de la santé (DGS),
- Monsieur le délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL),
- Monsieur le directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES),
- Monsieur le directeur de la sécurité sociale (DSS),
- Monsieur le secrétaire général du Comité interministériel des villes (SG CIV),
- Monsieur le secrétaire général pour la modernisation de l'action publique (SG MAP),
- Monsieur le secrétaire général des ministères sociaux (SG MAS).

• *Services territoriaux de l'Etat :*

- Une agence régionale de santé (ARS),
- Une direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE),
- Une direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS),
- Une direction départementale en charge de la cohésion sociale (DDCS-PP).

• *Caisses et opérateurs nationaux :*

- Monsieur le directeur de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF),
- Monsieur le directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS),
- Monsieur le directeur général de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA),
- Madame la directrice générale de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé),
- Monsieur le directeur général de Pôle Emploi.

• *Représentants des collectivités locales*

- Monsieur le président de l'Association des maires de France (AMF),
- Monsieur le président de l'Assemblée des départements de France (ADF),
- Monsieur le président de l'Association des régions de France (ARF),
- Monsieur le président national de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS).

• *Représentants des cadres et professionnels de l'action sociale*

- Monsieur le président de l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de la santé des conseils généraux (ANDASS),
- Madame la présidente de l'Association des cadres de l'action sociale (ANCASD),
- Madame la présidente de l'Association nationale des assistants de service social (ANAS).

• *Associations*

Quatre associations œuvrant dans le champ de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, désignées par le Comité national de lutte contre l'exclusion (CNLE).

- *Représentants des usagers*

Deux représentants des usagers désignés par le Comité national de lutte contre l'exclusion au sein du « 8^{ème} Collège ».

M. François Chérèque participera également à ce comité de pilotage, au titre de la mission de suivi du plan interministériel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale qui lui a été confiée par le Premier ministre.